

HONORAIRES MAXIMUM DE L'AGENCE

Au 1er Juillet 2025

Honoraires Transaction :

| Prix de Vente | Honoraires TTC | Honoraires TTC Mandat Exclusif |
|--------------------------|----------------|--------------------------------|
| Jusqu'à 150 000 € | 6,00 % | 5,50 % |
| De 150 001 à 300 000 € | 5,50 % | 5,00 % |
| De 300 001 € à 500 000 € | 5,00 % | 4,50 % |
| De 500 001 € à 700 000 € | 4,50 % | 4,00 % |
| Au-delà de 700 001 € | 4,00 % | 3,50 % |
| | | |
| Terrain à Bâtir | 7,00 % | |

Minimum d'honoraires : 6 500 € TTC

L'agence se réserve le droit d'appliquer le barème maximum de 6 % quelle que soit la tranche de prix, en fonction de la complexité du dossier.

Les honoraires de transaction sont à la charge du Vendeur. Toutefois, Le basculement des honoraires « charge Vendeur » à « charge Acquéreur » pourra s'effectuer sur un mandat de vente lors d'une succession.

Honoraires location :

13 € TTC le mètre carré comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de visites, publicité, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux / à supporter à la fois par le Bailleur et le Locataire.

Taux de TVA en vigueur au 1^{er} octobre 2018 : 20 %